

Quand les politiques se

Deuxième partie : Léon Say, trop pressé pour être sage

Pas de politique, c'était le mot d'ordre qui avait présidé à la création des Sage. Et c'est bien l'inverse qui se produit car la discussion sur les tarifs postaux à l'Assemblée nationale est difficile au point que le ministre des Finances se trouve désavoué par sa propre majorité !

Si Anatole Hulot n'a pu fabriquer ces timbres, le ministre qui l'avait congédié doit faire son deuil du 20 c bleu, imprimé à plus de 14 millions d'exemplaires et qu'il a fallu détruire.



Le 20 c bleu Sage dentelé au type I est le plus cher de tous les non émis de France avec une cote de 22 800 euros.

Le 29 juin 1876, Anatole Hulot livre les dernières *Cérès*, les ateliers de la Banque de France étant opérationnels pour la fabrication des Sage. En juin, ils sont déjà entrés en piste avec le 15 c gris. Ils forment avec les autres valeurs qui vont suivre, la première émission française réalisée au sein de l'Union postale. Rappelons que le 9 octobre 1874 a été signé à Berne un traité créant l'Union générale des postes (future Union postale universelle) validé en France par la loi du 3 août 1875 et appliqué le 1^{er} janvier 1876.

Le tarif que la France met en place pour l'affranchissement des lettres, cartes et imprimés de la France à destination des pays de l'Union s'inscrit plutôt dans la fourchette haute de ce que permettait le traité soit :

Les pays adhérents à l'Union générale des

postes sont alors :

- la France, l'Algérie, les bureaux français de Turquie, d'Égypte, de Tunisie et du Maroc ;
- l'empire d'Allemagne (y compris Heligoland) ;
- l'Autriche-Hongrie ;
- la Belgique ;
- le Danemark (y compris l'Islande et les îles Féroé) ;
- l'Égypte (dont la Nubie et le Soudan) ;
- l'Espagne (y compris les îles Baléares, les Canaries, les possessions ou établissements espagnols de la côte septentrionale d'Afrique et la côte occidentale du Maroc) ;
- les États-Unis ;
- la Grande-Bretagne (dont Malte et Gibraltar) ;
- la Grèce et les îles Ioniennes ;

- l'Italie et Saint-Marin ;
- le Luxembourg ;
- le Monténégro ;
- la Norvège ;
- les Pays-Bas ;
- le Portugal (y compris Madère et les Açores) ;
- la Roumanie (Moldavie et Valachie) ;
- la Russie (dont le Grand Duché de Finlande) ;
- la Serbie ;
- la Suède ;
- la Suisse ;
- la Turquie (d'Europe et d'Asie).

Une des premières conséquences de l'entrée de la France dans l'Union concerne donc la tarification en fonction du poids des lettres simples qui passe de 10 à 15 grammes.

Autre conséquence, le timbre à 80 centimes est supprimé et trois nouvelles valeurs sont créées : le 20 c, le 75 c et le 1 franc. De nouvelles valeurs étaient devenues indispensables pour les relations internationales. Des modifications apparaissent pour le régime intérieur le 1^{er} janvier 1876. A cette date, le tarif en France pour la correspondance locale (plis circulant à l'intérieur de la circonscription d'un même bureau ou de Paris à Paris) est de 15 centimes par 15 grammes

De France vers :

- Lettres ordinaires par 15 grammes
- Cartes-poste
- Journaux, imprimés, papiers d'affaires, échantillons par 50 grammes

les pays de l'Union

- 30 centimes
- 15 centimes
- 5 centimes

les États-Unis

- 40 centimes
- 20 centimes
- 8 centimes

mêlent des tarifs postaux



Superbe feuille
du 20 c bleu
non émis
conservé au
musée de La
Poste



Le 20 c bleu
« non
terminé »,
c'est-à-dire
non dentelé
cote
274 euros ;
Il est au
type II.

Dans cette nouvelle configuration, il était prévu l'émission de treize Sage mais deux timbres ne seront pas émis (se reporter à l'encadré). En cette année 1876, si le nouveau tarif des lettres pour l'étranger ne semble pas poser de problème, il n'en va pas de même pour celui du régime intérieur qui est jugé trop élevé par les usagers.

Pour quelques centimes de moins

Un groupe de députés prend l'affaire en main et dépose une proposition de loi visant à abaisser la taxe sur les lettres à 10 centimes et à 5 centimes pour les cartes postales. La baisse envisagée est importante mais ne ferait que mettre la France au même niveau que des pays comme la Belgique, la Grande-Bretagne, la Suisse ou encore les Etats-Unis. Le projet est refusé tout comme celui présenté le 28 mai 1876 par d'autres députés lesquels proposent 15 centimes pour la lettre de 15 grammes et 10 centimes pour les cartes postales. Le ministre des Finances, Léon Say, n'est bien entendu pas du tout d'accord et pense déjà à sa loi de finances de 1877. Toujours obsédé par le souci de réaliser des économies, il propose une diminution de seulement 5 centimes, ce qui revient à ●●●

et 10 c pour la carte postale. S'agissant de la correspondance intérieure générale, les tarifs sont les suivants :

Lettres : 25 c jusqu'à 15 gr ; 50 c de 15 à 30 gr ; 75 c de 30 à 50 gr et 50 c en plus par 50 gr supplémentaires.

Cartes postales : 15 c

Imprimés : 2 c jusqu'à 5 gr ; 1 c de plus par tranche de 5 gr jusqu'à 15 gr ; 5 c de 15 à 50 gr et 5 c en plus par 50 gr supplémentaires. Sous enveloppe le mini-

num de perception est de 5 centimes.

Echantillons : 15 c jusqu'à 50 gr ; 5 c en plus par 50 gr supplémentaires.

Journaux : 2 c jusqu'à 20 gr ; 1 c de plus par 10 gr supplémentaires. Les journaux « politiques » subissent un minimum de perception de 4 centimes. Le tarif est réduit de moitié pour les titres circulant dans les départements limitrophes du département d'édition.

Le 20 c chiffre-taxe carré ne court pas les albums avec une cote de 2 400 euros. On le connaît avec ou sans gomme.



● ● ● faire passer le tarif de la lettre à 20 centimes, nous sommes le 11 novembre 1876. Chacun ajoute son petit couplet au débat comme le rapporteur de la commission du Budget, M. Cochery, qui se fait le chantre du 15 centimes pour la lettre, soit un juste milieu entre les tenants du 10 centimes et du 20 centimes de ce malheureux Léon Say qui n'est pas au bout de ses peines. Cochery argumente : « *Monsieur le ministre des finances nous proposait de ramener la taxe des lettres circulant de bureau à bureau, à 20 centimes et celle des cartes à 10 centimes. Nous avons jugé cette réforme insuffisante ; elle ne serait pas de nature à donner une satisfaction réelle à notre industrie et à accélérer suffisamment le mouvement de la correspondance. On pouvait discuter peut-être l'opportunité de la mesure ; mais dès que cette mesure est reconnue nécessaire, elle doit être complète, de manière à produire tous ses effets.*

Nous ne voulons d'autre argument en faveur de notre opinion que celui qui est présenté par Monsieur le ministre lui-même, dans l'exposé qui sert de préambule au projet de budget pour 1878.

Il faut, dit Monsieur Léon Say, procéder à des abaissements importants quand il s'agit d'impôts de consommation que l'on veut conserver en les rendant plus légers. On doit, dans ce cas, chercher à compenser la perte qui provient de la diminution des tarifs par l'augmentation des produits qui est l'accroissement des quantités imposables. Pour y arriver, il faut, pour ainsi dire, frapper un grand coup et provoquer la consommation par un abaissement considérable des prix. »

Selon le ministre des Finances, la perte qui résulterait de la réduction de la taxe à 20 centimes représenterait un déficit total de 12 millions de francs se répartissant sur plusieurs années et 15 millions pour la première année dans l'hypothèse d'une réduction à 15 centimes. Pour M.

Cochery « *le sacrifice n'est pas assez considérable pour hésiter à faire une réforme complète en réduisant immédiatement la taxe à 15 centimes* ». Léon Say qui est sûr de son fait décide avant même la fin des débats de faire imprimer son 20 c bleu. Quel risque prend-il, ce ministre des Finances qui dispose d'une majorité et constate, qui plus est, qu'a été émis en octobre 1876 un 20 c brun Van Dyck dont l'usage est de permettre l'affranchissement des cartes postales par voie de mer ? Passer du brun au bleu en gardant l'effigie était des plus simples.

Des millions de 20 c bleus devant être émis, autant s'y prendre à l'avance. Prévoyant et sûr de lui, le ministre des Finances fait réaliser des essais de cartes postales multi-usages datées de 1876 mais va faire aussi fabriquer un 20 c taxe de couleur noire. La Banque de France se met donc à l'ouvrage alors que les discussions sur le changement de tarification se poursuivent durant l'année 1877.

Elles sont en passe d'aboutir lorsque le débat est ajourné car survient la fameuse

journee du 16 mai que n'avait pas prévue Léon Say. Mac-Mahon, qui se trouve en face d'une assemblée à majorité républicaine et d'un Sénat où les conservateurs l'emportent de peu, s'inquiète d'être assez rapidement débordé. Il faut dire que le suffrage universel renforce les républicains et pas son camp qui réclame une autre politique. Mac-Mahon prend prétexte d'un désaccord sur la loi relative aux délits de presse pour renvoyer Jules Simon et le remplacer par le duc de Broglie, un conservateur. Il fait dissoudre la Chambre et s'en suit une campagne électorale agitée. Les élections d'octobre apportent une nouvelle majorité républicaine et les choses rentrent dans l'ordre. En novembre la discussion sur les tarifs postaux reprend et l'affaire du 20 centimes de Léon Say est amplement débattue pour déborder jusqu'en 1878 !

Le projet de loi est voté, promulgué au *Journal officiel* le 6 avril 1878 et mis en application le 1^{er} mai 1878, date de l'inauguration de l'Exposition univer-

Le premier contingent de Sage émis en 1876

Toutes les valeurs initialement prévues ne furent pas émises : le 40 c vermillon parut au type I en mars 1878 et le 5 F lilas est émis au type II en juin 1877 (le non émis est au type I). Une valeur est supprimée, le 80 c, et trois autres créées : le 20 c, le 75 c et le 1 F. Font donc partie de ce premier contingent de Sage : les 1 c, 2 c, 4 c, 5 c, 10 c, 15 c, 20 c, 25 c, 30 c, 75 c, 1 F.

L'émission de 1876 en détail

N.B La date qui figure est celle du jour de l'émission connue par les philatélistes. La première indication de couleur (ex. vert-émeraude) concerne la couleur du dessin du timbre. La seconde (ex : vert d'eau) désigne la couleur de fond. Sont inscrites ensuite les nuances les plus marquantes du timbre durant toute la durée de son tirage et les plus recherchées (ex : vert clair - verdâtre).

Abréviations pour les non émis : NDO : non dentelé officiel ; Col : tirages des colonies ; G : réimpression Granet. Les chiffres 1, 2 et 3 indiquent le degré de facilité pour différencier les timbres non dentelés entre eux. Le chiffre 3 signifiant que le timbre est quasiment impossible à identifier pour non spécialiste, 2 difficile et 1 facile.

1 c VERT-ÉMERAUDE VERT D'EAU 8.11.76 Type I
a vert clair verdâtre
b vert jaunâtre
Imprimés en juin et juillet 1876
NDO 3, Col 3, G 1



2 c vert-émeraude vert d'eau 14.9.76
Type II
a vert verdâtre
b vert verdâtre
Imprimé en continu pour les deux types
Col 3, G 1

2 c VERT-ÉMERAUDE VERT D'EAU 7.76 Type I
a vert verdâtre
b vert foncé verdâtre
Existe en non dentelé
NDO 3, G 1



4 c VERT-ÉMERAUDE VERT D'EAU 30.11.76 Type I
a vert verdâtre
b vert foncé verdâtre
Imprimés de mars à juillet 1878
NDO 3, Col 3, G 1



selle de Paris.

15 grammes = 15 centimes

Le problème dans cette histoire est que la loi qui vient d'être votée n'est pas celle que désirait le ministre des Finances ! Le nouveau tarif pour la lettre de 15 grammes est de 15 centimes quelle que soit la destination. C'en est fini des tarifs pour la lettre locale ou encore de la lettre de Paris à Paris : 15 grammes = 15 centimes. Comme Gambetta avait dit à l'adresse de Mac-Mahon : « *il faudra se soumettre ou se démettre* », la Chambre aurait pu dire en substance à Léon Say : « *il faut vous soumettre et ne pas émettre votre 20 centimes bleu* » !

En dépit de l'abandon du tarif, on conserve les fameux 20 c qui représentaient une recette potentielle de 2,8 millions de francs de l'époque (soit en valeur d'aujourd'hui environ 8,3 millions euros). C'est donc avec beaucoup de retard (quatre ans) et sans doute la mort dans l'âme que le ministre signe l'ordre de destruction. Les 20 c bleus

sont incinérés le 24 février 1880 à l'exception de quelques rares exemplaires. Ce non émis est le plus cher du marché avec une cote de l'ordre de 22 800 euros. Il convient toutefois de faire attention car il existe des imitations (nous y reviendrons) et un certificat d'expert est conseillé. Mais si vos moyens ne vous le permettent pas, vous pouvez tout de même vous en procurer un pour 274 euros ! L'impatient ministre comme l'on sait avait ordonné la fabrication du 20 c avant même le vote à l'Assemblée. Entre le début du tirage en novembre 1877 et l'arrêt de l'impression à la mi-décembre, onze millions de timbres ont été terminés c'est-à-dire dentelés et gommés et trois autres millions attendaient d'être achevés et se trouvent ainsi non dentelés. Ce sont ces derniers qui ont le plus été « sauvés » de l'incinérateur. Il est à noter que la version terminée est au type I alors que le non dentelé est au type II (N sous U). L'explication est simple : l'impression a été réalisée au moment où la Banque de

France changeait ses techniques de fabrication en passant des planches composées de clichés séparés au type I à celles des galvanos monoblocs réalisés avec le poinçon au type II. Quant à l'autre non émis, le 20 c taxe de couleur noire, sa cote est tout de même de 2 400 euros.

Cette histoire haute en couleur montre en tout cas que l'on peut être un tout puissant ministre des Finances et se faire avoir comme un bleu par sa propre majorité et broyer du noir pour une taxe de seulement 20 c. En 1886, Léon Say publiait *Les solutions démocratiques de la Question des impôts*, nul doute qu'il savait de quoi il parlait car il avait payé 20 c pour le raconter. ■

A suivre

Nicolas de Pellinac

Bibliographie :

Catalogue encyclopédique *Marianne* de Jean-François Brun, Robert Françon et Jean Storch, éditions Timbropresse.

5 C VERT-ÉMERAUDE

12.7.76 Type I
a vert verdâtre
b vert soutenu verdâtre
NDO 1

VERT D'EAU



5 c vert-émeraude vert

d'eau 29.11.76 Type II A
a vert clair jaunâtre
b vert foncé verdâtre
NDO 3, Col 3

10 C VERT-ÉMERAUDE VERT D'EAU

2.8.76 Type I
a vert verdâtre pâle
b vert foncé verdâtre
Tarif pour la carte postale locale
NDO 1



10 c vert-émeraude vert

d'eau 5.12.76
Type II A
Tarif pour la carte postale locale
Impression : type I de mars à juillet 1876
type II de novembre à décembre 1876
Col 1, G 1



15 C GRIS ACIER GRIS

PÂLE 13.6.76 Type I
Tarif de la lettre simple locale
a gris gris clair



b gris terne grisâtre
NDO 1

15 c gris acier gris pâle 10.76 Type II A

Tarif de la lettre simple locale
a gris grisâtre
b gris foncé grisâtre
c gris lilacé gris bleuté
Col 1

20 C BRUN VAN DICK CHAMOIS 10.76

Type I
Tarif de la carte postale par voie de mer
a brun-lilas paille
NDO 1



25 c BLEU D'OUTREMER BLEU PÂLE 6.76

Type I
Lettre simple intérieur
Existence de sans gomme



25 c bleu d'outremer bleu pâle

27.7.76 Type II S
Variété type I et II se tenant
NDO 1

25 c bleu d'outremer bleu pâle 30.10.76

Type II A
a outremer foncé bleuté pâle
b outremer turquoise pâle
G 1

30 c BISTRE BISTRE CLAIR 7.76 Type I

Tarif de la lettre simple pour l'étranger
a sépia brun pâle
b sépia-jaunâtre brun pâle
c brun-sépia chamois pâle
NDO 3, Col 3



75 c CARMIN ROSÉ PÂLE 1.10.76 Type I

a carmin rosé rosé pâle
b carmin vif rosé pâle
Tarif de la lettre simple recommandée.
NDO 3, Col 3



1 F vert bronze JAUNE PAILLE 1.10.76

Type I
a vert-bronze clair jaunâtre
b vert-olive brun clair
NDO 3, Col 3

